



Réf. Farde e-Assemblées : 2526824

N° OJ : 84

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/05/2023

Objet : Asbl "The One Community".- Subside : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023;

Considérant que l'asbl "The One Community" demande un subside de 10.000,00 EUR pour les frais de fonctionnement du Hub de créateurs de contenus multimédia;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 10.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023 est octroyé au profit de l'asbl "The One Community" pour les frais de fonctionnement du Hub de créateurs de contenus multimédia.

Annexes :